



Syndicat National des Professions du Chien et du Chat

44 Rue des Halles
01320 CHALAMONT
snpcc@snpcc.com

Choisir de former des apprenti(e)s, c'est choisir de les aider à entrer dans la vie professionnelle dès le premier jour de leur formation



Pour cela, l'aide de l'état pour tout contrat signé entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021 concerne tous nos diplômés ou certifications et au titre de la première année du contrat. Les montants sont fixés à : 5 000 euros maximum pour un apprenti de moins de dix-huit ans et 8 000 euros maximum pour un apprenti d'au moins dix-huit ans.

Important : Le montant prévu pour les plus de dix-huit ans, s'applique à compter ...

[Lire la suite de l'article](#)



Anticiper et gérer vos litiges, en vous formant...

De la bonne utilisation de vos contrats à la gestion d'un litige, cette formation dispensée par le Pr Yves LEGEAY apportera des réponses à vos interrogations.

Le CNFPRO propose HUIT dates et lieux de formation avant le 31 décembre 2020.

- Le 11/09 à Nantes
- Le 25/09 à Bourges
- Le 09/10 à Nancy
- Le 22/10 à Lisieux
- Le 19/11 à Montpellier
- Le 27/11 à Antibes
- Le 03/12 à Chalamont
- Le 11/12 à Limoges

Vous inscrire auprès de Sabrina GILLET : cnfpro@orange.fr

Découvrez la vidéo de présentation de la formation !

Suite au coronavirus des mesures sanitaires sont à mettre en place dans vos établissements. Le public est informé par affichage bien en vue des mesures de sécurité et de précautions à respecter

Comment se protéger et protéger les autres ?



Ne pas se serrer la main



Garder ses distances



Chacun son stylo



Se laver les mains

SNPCC *À vos côtés, une conviction, un engagement*

Coronavirus

u2p-france.fr

LES AIDES AUX ENTREPRISES



Mise à jour en continu.

Pour être écouté(e) et soutenu(e), rejoignez la seule organisation professionnelle dont la représentativité a été établie conformément à la loi du 05 mars 2014 par arrêté ministériel du 20 juillet 2017 et pour les métiers que nous représentons

Votre confiance nous est indispensable, adhérez !
Cliquez ici pour en savoir plus et accéder au bulletin d'adhésion.



[Voir la version en ligne](#)

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.

Ne pas répondre à cet email, cette boîte n'est pas relevée.

Si vous souhaitez nous contacter, connectez-vous à notre site internet, et notre partie "[contact](#)", merci ! Vous avez reçu cet e-mail car vous vous êtes inscrit(e)

à la newsletter du SNPCC, où qu'une autre personne a inscrit(e) votre adresse mail afin que vous soyez informé(e) de nos informations. Si vous ne souhaitez plus recevoir

nos lettres d'informations destinées aux professionnels, vous pouvez vous désinscrire avec le bouton ci-dessous. Cordialement. Le Conseil d'Administration du SNPCC

[Se désinscrire](#)

